



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente-un (31) jours consécutifs, **du 26 septembre 2016 au 26 octobre 2016 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Joseph, conformément à l'arrêté préfectoral n°1577/SG/DRCTCV/BCLU du 25 août 2016.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la **Mairie de Saint-Joseph Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies annexes de Jean-Petit et de Vincenzo**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairie de Saint-Joseph – Hôtel de Ville – 277 rue Raphaël Babet – BP 1 – 97 480 SAINT-JOSEPH.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Madame Marie-Claude MAYANDY, nommée commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Mairie de Saint-Joseph Hôtel de ville	Mairie annexe de Jean-Petit	Mairie annexe de Vincenzo
Lundi 26 septembre de 9h à 12h Mardi 4 octobre de 13h à 16h Samedi 8 octobre de 9h à 12h Vendredi 14 octobre de 13h à 16h Jeudi 20 octobre de 9h à 12h Mercredi 26 octobre de 13h à 16h	Vendredi 30 septembre de 9h à 12h Mercredi 12 octobre de 13h à 16h Mardi 18 octobre de 13h à 16h	Mercredi 28 septembre de 13h à 16h jeudi 6 octobre de 9h à 12h mardi 11 octobre de 13h à 16h mardi 25 octobre de 9h à 12h

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Monsieur Lucien ETHEVE qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Un formulaire est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la DEAL Réunion.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Joseph, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Urbanisme).

Trois réunions publiques d'informations et d'échanges, organisée par l'État, maître d'ouvrage du plan, se tiendront, en présence de la DEAL Réunion et de son partenaire technique le BRGM, sur la commune de Saint-Joseph :

**Lundi 19 septembre 2016 à 17h00 – Maison pour Tous à Carosse ;
Mercredi 21 septembre 2016 à 17h00 – École primaire de Vincenzo ;
Vendredi 23 septembre 2016 à 17h00 – École primaire du Centre ;**

Y seront conviés les représentants de la commune et les commissaires enquêteurs.